

# Titres d'identité, permis, carte grise : Comment choisir le bon site pour vos démarches ?

**⚠ Attention aux surcoûts et aux arnaques : il n'existe pour ces démarches qu'UN SEUL site Internet officiel de l'administration !**

Avant de commencer votre démarche en ligne, vérifiez toujours que vous êtes sur le site de l'État (ANTS/France Titres) soit **[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**. Beaucoup d'autres sites existent, souvent payants ou peu sécurisés.

Tableau comparatif : site officiel ANTS/France Titres versus autres sites		
	 <b>Site officiel ANTS/France Titres</b> <a href="http://www.ants.gouv.fr">www.ants.gouv.fr</a>	 <b>Autres sites (agrés, privés, arnaques)</b>
<b>Type de site</b>	Site public officiel de l'État	Sites privés (avec ou sans agrément ministériel)
<b>Démarches</b>	Carte grise, permis, CNI, passeport, etc.	Surtout carte grise, parfois d'autres démarches
<b>Prix</b>	<b>Gratuit</b> (hors taxes légales dues à l'État)	<b>Surcoût systématique</b> : taxes légales + commission, parfois élevée
<b>Sécurité</b>	Données transmises directement à l'administration	Transfert à des sociétés privées, sécurité variable
<b>Transparence</b>	Tarifs clairs, démarche encadrée par la loi	Tarifification parfois floue, frais cachés
<b>Accompagnement</b>	<b>France Services et la mairie vous aident gratuitement</b>	Aide souvent <b>payante</b> ou inexistante
<b>Risques</b>	Aucun : <b>site vérifié</b> , démarches garanties	Surcoûts, démarches non finalisées, usurpation d'identité
<b>À savoir</b>	Adresse du site .gouv.fr (administration française certifiée)	Méfiez-vous des pubs Google, des sites qui imitent l'ANTS

## Votre sécurité et vos droits, notre priorité!

 **Vous hésitez ? Vous ne savez pas où cliquer ?**

France Services et la mairie vous **accompagnent gratuitement** sur le site officiel ANTS. Protégez vos données, demandez **conseil** avant de faire vos démarches !

 **Important à savoir**

 **Vente ou achat de véhicule : ne vous arrêtez pas au certificat de cession !**

Il faut aussi déclarer la cession sur le site officiel **[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**. Sans cette étape, la vente ou l'achat n'est pas finalisée !

Ne pas jeter sur la voie publique.